



FLASH INFO

Retrouvez le flash info n° 93 janvier 2024



INFORMATIONS MUNICIPALES

LA MUNICIPALITÉ VOUS SOUHAITE

de belles fêtes

de fin d'année

2024

RENDEZ-VOUS
LE 13 JANVIER À 15H30
À L'OCCASION
DES VOEUX DU MAIRE



| SALLE STERENN ER ROZ |



COLLECTE DE SAPINS

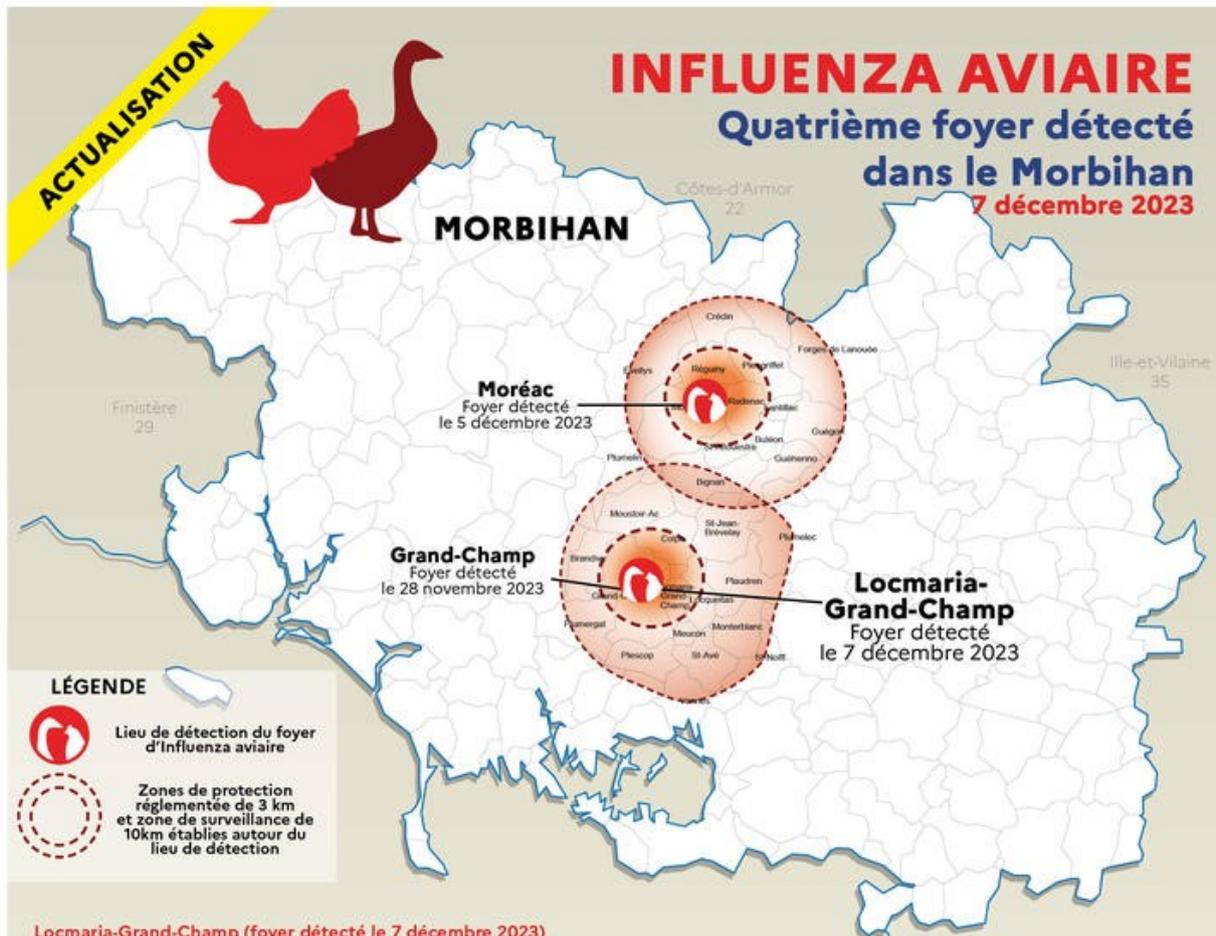
Une fois les fêtes de fin d'année terminées, vous pourrez déposer votre sapin naturel sans décoration ni pot aux trois sites de dépôt :

- Parking du Trait d'Union
- Parking de la chapelle de Kerhéro
- Au local des services techniques de la commune

**DU 26 DÉCEMBRE AU
15 JANVIER**



GRIPPE AVIAIRE



Locmaria-Grand-Champ (foyer détecté le 7 décembre 2023)

5 communes sont concernées (en tout ou partie) dans le rayon de 3 kms : COLPO, GRAND-CHAMP, LOCMARIA-GRAND-CHAMP, LOCQUeltas, PLAUDREN

18 communes sont concernées (en tout ou partie) par la zone de surveillance d'un rayon de 10 km :

BIGNAN, BRANDIVY, COLPO, ELVEN, GRAND-CHAMP, LOCMARIA-GRAND-CHAMP, LOCQUeltas, MEUCON, MONTERBLANC, MOUSTOIR-AC, PLAUDREN, PLESCOP, PLUMELEC, PLUMERGAT, SAINT-AVE, SAINT-JEAN-BREVELAY, SAINT-NOLFF, VANNES

Moréac (foyer détecté le 5 décembre 2023)

3 communes sont concernées (en tout ou partie) dans le rayon de 3 kms : MORÉAC, RADENAC, RÉGUINY

15 communes sont concernées (en tout ou partie) par la zone de surveillance d'un rayon de 10 km :

BIGNAN, BULÉON, CRÉDIN, GUÉGON, GUÉHENNO, LES FORGES DE LANOUÉE, LANTILLAC, LOCMINÉ, MOREAC, EVELLYS, PLEUGRIFFET, PLUMELIN, RADENAC, RÉGUINY, SAINT-ALLOUESTRE

Grand-Champ (foyer détecté le 28 novembre 2023)

4 communes sont concernées (en tout ou partie) dans le rayon de 3 kms : COLPO, GRAND-CHAMP, LOCMARIA-GRAND-CHAMP, LOCQUeltas

14 communes sont concernées (en tout ou partie) par la zone de surveillance d'un rayon de 10 km :

BIGNAN, BRANDIVY, COLPO, GRAND-CHAMP, LOCMARIA-GRAND-CHAMP, LOCQUeltas, MEUCON, MONTERBLANC, MOUSTOIR-AC, PLAUDREN, PLESCOP, PLUMERGAT, SAINT-AVE, SAINT-JEAN-BREVELAY

CONSIGNES À APPLIQUER



La France étant passée à un risque influenza «élevé», la mise à l'abri des volailles est donc obligatoire sur l'ensemble du territoire national.



Toute mortalité ou signe clinique anormal devra immédiatement faire l'objet d'un signalement au vétérinaire assurant le suivi de l'élevage ou de la basse-cour.



Une surveillance quotidienne de l'état de santé des oiseaux doit être réalisée. Il est également rappelé aux propriétaires de basses-cours situées dans les 3 kms autour du foyer leur obligation de se déclarer en mairie.

Consultez toutes les mesures de biosécurité à respecter par les professionnels comme par les particuliers sur <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-les-mesures-de-biosécurité-pour-les-operateurs-professionnels>

La surveillance de la mortalité de l'avifaune sauvage est également renforcée et la découverte d'oiseaux sauvages morts doit faire l'objet d'une déclaration auprès du réseau de surveillance SAGIR au 02 97 47 02 83. Ces mesures renforcées viennent en complément de la campagne de vaccination obligatoire lancée en France depuis le 1er octobre pour les élevages commerciaux détenant plus de 250 canards. La surveillance, la biosécurité et la vaccination sont des piliers complémentaires de la prévention de l'IAHP.



EN 2024, NOUS PASSONS À LA REDEVANCE INCITATIVE !

La fin de l'année de simulation arrive et avec elle, le changement de système de redevance. Il est donc temps de refaire un point !

La redevance incitative, qu'est-ce qui va changer concrètement ?

Dans la pratique, cela ne va rien changer à vos habitudes actuelles. Vous devrez utiliser votre carte «écogestion» pour accéder aux conteneurs d'ordures ménagères et à la déchèterie. Le tri sélectif (verres, papiers, emballages) reste, lui, en libre accès.

De nouveaux forfaits ont été calculés, donnant le droit à chaque bénéficiaire du service déchets à :

- Un nombre de dépôts en ordures ménagères, pour maintenir les efforts de tri déjà fournis.
- Un nombre de passages en déchèterie, pour favoriser les solutions de prévention des déchets, tel que par exemple le don ou la vente des objets encore fonctionnels ou la tonte mulching.

Les dépôts additionnels seront toujours acceptés. Cependant, il y aura une contribution supplémentaire par dépôts d'ordures ménagères ou passage en déchèterie additionnel.

Il y aura maintenant trois catégories : 1 personne, 2 personnes, 3 personnes et plus.

Pour avoir plus de détails sur les forfaits, vous pouvez consulter le site internet de Centre Morbihan Communauté : www.centremorbihancommunaute.bzh

Comment bien préparer mon foyer à la redevance déchet incitative ?

Afin de bien préparer ce changement de facturation, il est impératif de :

1. **Prendre connaissance du fonctionnement de la nouvelle plateforme web déchets.** Pour y accéder, il faudra aller sur le site de www.centremorbihancommunaute.bzh et cliquer sur la bannière «portail Déchets». Les codes individuels d'accès à ce portail sont présents sur le courrier d'annonce de la Redevance Incitative reçu en décembre 2022 ou au niveau de l'entête de votre facture déchet 2023.
2. **Connaître sa production de déchets** (nombre de dépôts d'ordures ménagères et passage en déchèterie) et se projeter vis-à-vis de son futur forfait. Vous pouvez avoir cette information via le «portail Déchets».

Il est également conseillé de faire dès à présent la demande pour bénéficier du paiement en plusieurs fois de la redevance déchets incitative pour l'année 2024. Pour cela, il vous suffit de remplir le formulaire de prélèvement automatique pour la redevance, disponible dans l'onglet «demande en ligne» de la rubrique «déchets/environnement».

Si vous avez des interrogations sur la redevance incitative ou si vous souhaitez des pistes pour réduire vos déchets, adressez-vous à dechets@cmc.bzh ou appelez le 02 97 60 43 42.



«Gaspi, c'est fini ! et dire que c'était notre réflexe de tous les jours»

«Gaspi, c'est fini ! Le Défi» est une expérience conviviale et ludique où 10 foyers du territoire sont invités à relever au minimum 5 défis pour limiter le gaspillage des ressources et réduire leur production de déchets. Cette expérimentation dure 3 mois et est accessible à tous ! Une personne seule peut participer à l'aventure au même titre qu'un père célibataire avec trois enfants. La seule condition pour candidater est d'habiter dans l'une des 12 communes de Centre Morbihan Communauté.

Un accompagnement personnalisé

De mars à juin 2024, les participants bénéficieront de :

- Un état des lieux informel de votre production de déchets du quotidien
- Une écoute et des conseils individuels tout au long du défi, réalisé par un professionnel
- Plusieurs ateliers pratiques sur la réduction des déchets : produits ménagers, cuisine anti-gaspi, réparation...
- Des visites de structures «ressources» locales
- Un espaces d'échange avec d'autres personnes engagées dans la même démarche

Comment candidater ?

Pour s'inscrire à cette expérience conviviale ou pour toutes questions complémentaires, contacter le service «prévention des déchets» au 02 97 60 43 42 ou par mail à rienajeter@cmc.bzh

France Services

Réunion d'information

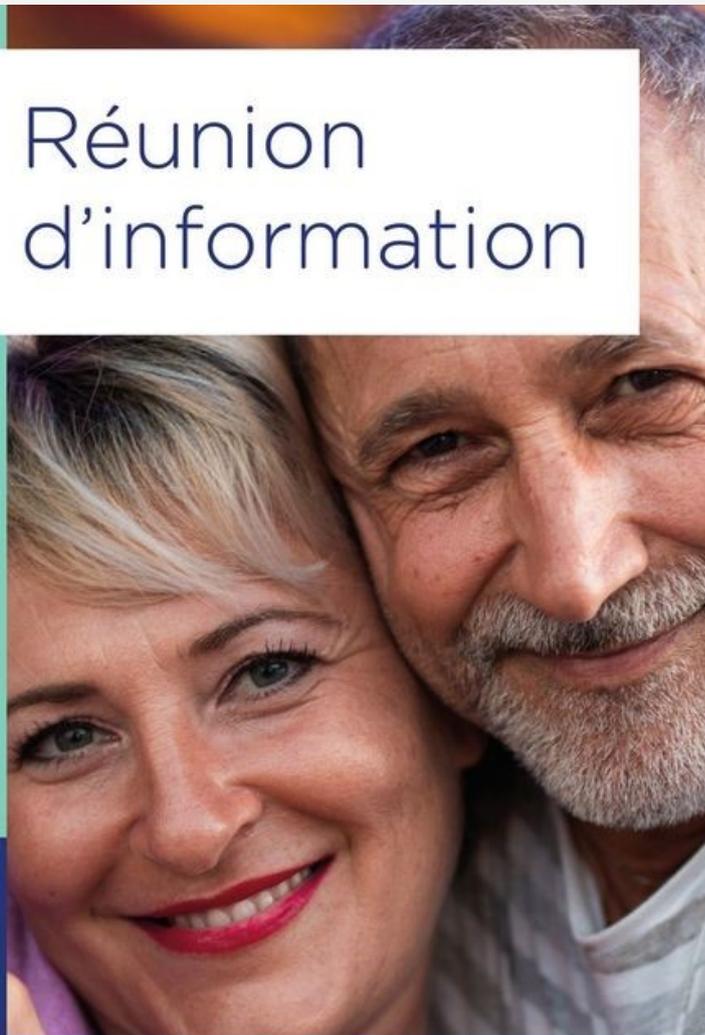
En savoir 
sur la
retraite[!]?

jeudi 11 Janv.
2024 à 18h

HUB ENERCO
Boulevard Auguste Le Goff
BP 10369 - 56503 Locminé Cedex

Inscription obligatoire
(nombre de places limitées)

02.97.44.29.65



Programme

- ✓ Modes d'acquisition de trimestres
- ✓ Dispositifs de départ à la retraite
- ✓ Démarches à accomplir
- ✓ Dispositifs de retraite complémentaire
(présentation par l'AGIRC ARRCO)
- ✓ Echanges avec les intervenants

France-Services
Centre Morbihan Communauté
Locminé - Saint-Jean-Brévelay

RETRAITS COMPLEMENTAIRES
agirc-arrco

SECURITE SOCIALE
L'Assurance
Retraite


France
services
Liberté
Égalité
Proximité

Centre
MORBIHAN
Communauté

Trait d'Union janvier



Jeudi 11 & 25 : Atelier théâtre à 15h30
Venez donner de la voix et exercer vos talents à l'oral.



Mardi 16, 23 et 30 : Atelier peinture de 15h à 18h.
Patrick TAT, artiste peintre, se propose de vous accompagner tout au long de l'atelier.

La nuit de la lecture



Mer 17 de 14h à 17h : sieste musicale

Venez vous détendre en (re)découvrant des artistes dans le salon "platine vinyle" prêté par la médiathèque départementale du Morbihan.

Jeu 18 de 10h à 10h30 : l'heure des Pitchoun (0-3 ans)

Lecture d'albums et comptines pour les tout-petits sur le thème "bobo et câlin".

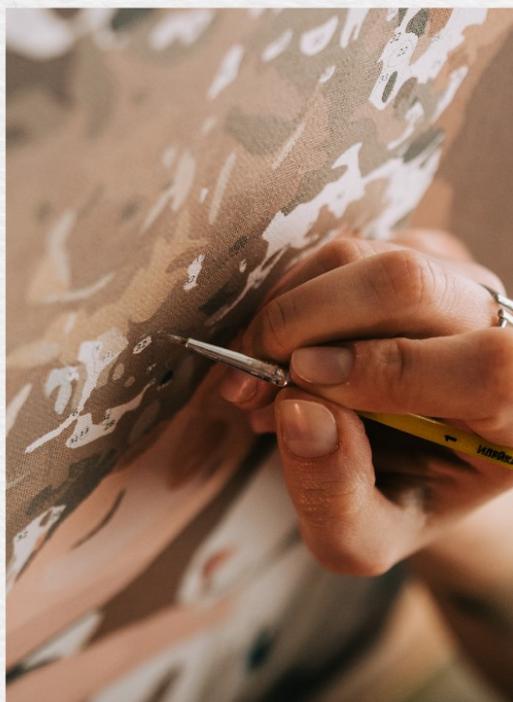


Mer 24 : Atelier créatif à 14h30

Fabrique des ninjas articulés !
A partir de 7 ans.

Renseignements et inscriptions au 02 97 60 55 45 ou
par mail : traitudunion@moustoir-ac.bzh

NOUVEAU AU TRAIT D'UNION !



PATRICK TAT, ARTISTE PEINTRE, SE PROPOSE DE VOUS ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE LA SÉANCE.

LES PARTICIPANTS DOIVENT VENIR AVEC LEUR PROPRE MATÉRIEL DE PEINTURE (ACRYLIQUE, GOUACHE OU AQUARELLE).

TOUT PUBLIC (À PARTIR DE 9 ANS).

COÛT : 10€ / AN (ADHÉSION À L'ASSOCIATION MULTISERVICES)

ATELIER



PEINTURE

**LES 2ÈME, 3ÈME ET 4ÈME
MARDIS DU MOIS**

**(HORS VACANCES
SCOLAIRES)**

DE 15H À 18H

AU TRAIT D'UNION



Inscriptions et renseignements au 02 97 60 55 45 ou
par mail à : traitdunion@moustoir-ac.bzh



ÇA C'EST PASSÉ AU TRAIT D'UNION :

Nous avons terminé l'année sur un air de fête au Trait d'Union !

Au programme, atelier fabrication de crackers de Noël, sablés en forme de sucre d'orge, ciné pop' corn et tournoi Mario Kart.

Merci à toutes et à tous de participer aux animations du Trait d'Union et merci aux bénévoles de donner de leur temps.

Toute l'équipe de Trait d'Union vous souhaite une belle et heureuse année 2024 !



CA BOUGE À MOUSTOIR-AC



COUPE DE BRETAGNE



-



WEEK-END DU 27/28 JANVIER
15H00

STADE MUNICIPAL - MOUSTOIR-AC
32ÈME DE FINALE



CA BOUGE À MOUSTOIR-AC



Gwenn Ha Du

PRÉSENTE



Allez!
on Danse!

Une Comédie en 3 actes
de Vivien LHERAUX



MOUSTOIR-AC

Salle Sterenn Er Roz

Samedi
27 Janvier
20h30

Dimanche
28 Janvier
14h30

Samedi
3 Février
20h30

Dimanche
4 Février
14h30

Samedi
10 Février
20h30

Entrée 6€